Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 31 (1902)

Heft: 12

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

déjà, on juge à propos d'entamer la seconde partie de l'ordre du jour, sous la forme d'un plantureux dîner, qui fut servi sans alléger la bourse des convives. Enfin, chants et toasts se succédèrent avec entrain sous l'habile direction de M. Genoud, Jos., nommé major de table. A notre grand regret, vers 3 heures, la plupart des membres honoraires nous quittent, et un peu plus tard, vu la grande distance que bon nombre d'instituteurs doivent parcourir pour rentrer chez eux, c'est le signal de la séparation générale. Après avoir échangé force poignées de mains, on se quitte en emportant de Vollèges et de notre réunion pédagogique le meilleur souvenir.

M. TERRETTAZ, instituteur.

Chronique scolaire

Confédération. — *Recrutement en Valais.* — Les opérations du recrutement de la classe 1883 commenceront cette année en **Valais** un peu plus tôt encore que de coutume. Elles se poursuivront d'une façon continue, du 13 septembre au 4 novembre.

Voici, du reste, la date à laquelle ces opérations auront lieu et qu'il importe de connaître dès maintenant en raison des dispositions à prendre par les autorités communales et par les jeunes gens eux-même conformément à l'arrêté relatif à l'organisation des cours et des examens préparatoires au recrutement :

Ire Division. — 6me arrondissement.

Les 13 et 15 septembre à Martigny; — les 16 et 17 septembre à Sion.

Ire Division. — 7me arrondissement.

Les 18 et 19 septembre à Sion; — Les 20 et 23 septembre à Sierre; — le 24 septembre à Loèche.

VIIme Division. — 5me arrondissement.

Le 25 septembre à Fiesch; — le 26 à Brigue; — le 27 à Stalden et le 29 à Rarogne.

Ire Division. — 5me arrondissement.

Le 30 septembre à Vouvry; — le 1er octobre à Monthey; — le 2 octobre à Saint-Maurice; — le 3 octobre à Bagnes et le 4 à Orsières.

La même Commission sanitaire fonctionnera dans tout le canton.

Ainsi que nous l'avons dit dans notre N° 11, M. Scherf, professeur, à Neuchâtel, sera l'expert pédagogique fédéral pour le canton du Valais.

Examens pédagogiques des recrues à Fribourg et en Valais. — Au sujet de ces examens, il est à propos d'annoncer qu'à teneur d'une circulaire fédérale adressée aux autorités militaires des cantons, tous les jeunes gens devront présenter à la Commission d'examen, outre leur *livret de service* bien rempli, une *attestation officielle* indiquant l'*école fréquentée en dernier lieu*, c'est-à-dire pendant la dernière année scolaire obligatoire. Cette prescription devra être strictement observée cette année déjà, comme à l'avenir.

La production de cette pièce ne dispensera pas les *recrues valaisannes* de fournir en même temps la déclaration exigée par l'autorité de leur canton et constatant qu'elles ont suivi le nombre de leçons prescrites par l'arrêté du Conseil d'Etat, à titre de cours préparatoire aux examens.

Les avis officiels du Département de l'Instruction publique du Valais donneront d'ailleurs, ultérieurement, de plus amples renseignements sur les opérations elles-mêmes et formalités y relatives.

La plupart des avis ci-dessus, notamment la circulaire du Département militaire fédéral, s'adressent également au personnel enseignant et aux recrutables fribourgeois. En ce qui concerne l'attestation scolaire officielle que chaque recrue doit présenter à l'expert pédagogique, ajoutons qu'à défaut du livret scolaire duement rempli, on doit se munir d'une carte éditée par les soins de la Direction militaire fribourgeoise et que les instituteurs pourront se procurer sans frais au dépôt du matériel scolaire.

Subventions scolaires. — Dans sa présente session, le Conseil national vient d'adopter le texte d'un nouvel arrêté constitutionnel 27*bis*, portant que des subventions peuvent être versées aux cantons pour les aider à remplir les devoirs qui leur incombent dans le domaine de l'enseignement primaire. Ainsi est près de se terminer ce débat sur une question vitale touchant aux droits imprescriptibles des cantons sur l'école.

Valais. — *Traitement des instituteurs.* — Le Grand Conseil du Valais a adopté, dans sa séance du 26 mai, une loi nouvelle relative à l'augmentation des traitements du personnel enseignant. Nous joignons nos félicitations à toutes celles qui ont été adressées à l'autorité législative valaisanne pous l'acte de justice qu'elle a voté en faveur de nos chers collègues de la vallée du Rhône.

Fribourg. — *Inspection fédérale de gymnastique.* — Jeudi, 12 juin, a eu lieu à l'école normale de Hauterive l'inspection de l'enseignement de la gymnastique par M. le major Matthey-Gentil, de Neuchâtel, membre de la Commission technique fédérale de gymnastique. A l'issue de la séance, M. Matthey a adressé aux normaliens un discours plein d'à-propos au cours duquel, après avoir rendu hommage au zèle infatigable de M. le professeur G. Sterroz, il a refuté une

objection trop souvent formulée par les agriculteurs contre les exercices gymniques. Si le campagnard, a-t-il dit, n'a pas besoin pour maintenir sa santé d'autres exercices que les rudes travaux des champs, la gymnastique, en donnant à ses membres plus de souplesse et d'élasticité, augmentera son endurance au travail, son agilité et, partant, doublera son capital de production. Il a conseillé à ses auditeurs, futurs instituteurs de la jeunesse, de travailler à extirper les préventions qu'on nourrit dans les campagnes à l'endroit de la gymnastique.

Nous souscrivons pleinement à ces paroles d'un homme entendu dans les questions d'exercices corporels.

— *Promenade scolaire.* — Le Collège Saint-Michel de Fribourg a fait, mercredi 11 juin, sa grande promenade annuelle à Salvan et dans l'intéressante contrée avoisinante. Au retour, professeurs et étudiants ont eu l'occasion de fraterniser avec leurs amis du Collège de Saint-Maurice.

—*Caisse de retraite.* — Comme nous l'avons annoncé, l'assemblée générale des membres de la Caisse de retraite du corps enseignant primaire et secondaire a eu lieu le 9 juin, à Fribourg. Nous publierons prochainement un rapport très détaillé, présenté dans cette réunion, au nom du Comité, par M. H. Guillot, secrétaire.

AVIS OFFICIEL

L'Inspecteur scolaire soussigné serait très reconnaissant envers l'instituteur qui pourrait lui fournir des renseignements sur le compte de *Demierre, Léonard*, fils d'Antonin, recrutable, né en 1883, qui a quitté Saint-Martin, sa commune d'origine, en octobre 1901, sans donner l'adresse de son nouveau domicile. Dire, en particulier, si possible, si ce jeune homme a subi en automne un examen préalable et s'il a suivi cet hiver un cours de perfectionnement.

L'inspecteur du VIIme arrondissement :
H. CURRAT.

Les enfants ont plus besoin de modèle que de critique.
(JOUBERT.)

***

Il vaut mieux raccommoder un jour que de filer un an.